

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2017**

Le Conseil Municipal a procédé aux délibérations suivantes :

- Ne se positionne pas pour l'achat des deux parcelles rue Le Bourg propriété de la SCI Le Pavillon.
- Ne souhaite pas acheter la parcelle appartenant à M. Bellanger dans le lotissement du Pavillon.
- Retient la proposition de feu d'artifice de l'entreprise Pyro-Concept d'un montant de 2 900 € TTC pour le 14 juillet 2017 avec 100 lampions d'offerts. Un lâcher de ballons pour les enfants sera organisé en commun avec le Syndicat d'Initiative.
- A procédé au tirage au sort de 3 personnes pour le jury d'assises 2018.
- Renouvelle le bail de Mme Georget arrivant à échéance du 1<sup>er</sup> avril 2017.
- Approuve la modification de l'article 5 des statuts du Syndicat Mixte du Pays Vendômois.
- Demande l'inscription complémentaire au PDIPR de Loir-et-Cher de 7 voies.
- Donne son accord pour l'inscription d'espaces, site et itinéraires au PDESI et donne son accord sur la convention à intervenir entre la Commune et le Département.
- Décide d'appliquer à compter de la saison 2017 des tarifs promotionnels pour les locations de longue durée de mobil-homes à compter de la 3<sup>ème</sup> semaine consécutive de location :
  - du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin : tarif normal les 2 premières semaines et à moins 50 % à compter de la 3<sup>ème</sup> semaine de location.
  - du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août : tarif normal les 2 premières semaines et à moins 25 % à compter de la 3<sup>ème</sup> semaine de location.
  - du 1<sup>er</sup> septembre au 30 septembre : tarif normal les 2 premières semaines et à moins 50 % à compter de la 3<sup>ème</sup> semaine de location.
- Questions diverses.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean LÉGER